

**L'an deux mil quinze, le huit avril à 20H00**, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

**Etaient présents :** Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Madame BACHE Christine, Monsieur GAUCHER Alain (arrivé à 20h23), Madame BOKSEBELD Virginie, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur LANOIS Vincent (arrivé à 20h10), Monsieur HENRY Christophe (arrivé à 20h10), Madame BERTIN Sabine (arrivée à 20h22), Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel.

**Absents avec pouvoir:**

Madame PINTAURI Angélique donne procuration à Monsieur HONORE Samuel

Monsieur Alain GAUCHER (arrivé à 20h23) a donné procuration à Monsieur GENTER Bernard

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BACHE Christine a été élue **secrétaire**.

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 13/04/2015 et affiché le compte-rendu de cette séance le 14/04/2015
--

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> avril 2015

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 mars 2015
- Avancement de deux agents au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe – mise à jour du tableau des emplois avec suppression des anciens postes
- Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – mise à jour du tableau des emplois avec suppression de l'ancien poste
- Approbation du plan de financement prévisionnel pour le projet de restructuration de l'école élémentaire du « petit ruisseau »
- Approbation du plan de financement prévisionnel pour le projet d'aménagement paysager et urbanistique de la Commune : VRD et enfouissement des réseaux secs (rue des Moulins et rue de la Tannerie) et renouvellement de l'éclairage public basse consommation de plusieurs rues de la Commune.
- Approbation du plan de financement prévisionnel pour le projet de restructuration de l'Eglise Notre-Dame
- Approbation des modifications statutaires de la Communautés de Communes de VOID
- Vente des lots 4 et 5 de la Zone Artisanale du Vé
- Approbation des comptes de gestion (budget communal et budgets annexes) pour l'année 2014
- Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2014

**COMMUNE DE VOID-VACON****Ordre du jour (suite) :**

- Affectation des résultats
- Vote du taux des taxes locales pour l'année 2015
- Vote des budgets primitifs 2015 (budget communal et budgets annexes)
- Vote des subventions aux associations
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 mars 2015**

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 15-15 : Avancement de deux agents au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression des anciens postes**

Madame le Maire indique que deux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe remplissent les conditions pour être promus au grade supérieur d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

La délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2013 fixe le taux de promotion au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 100%, les agents peuvent donc être promus. Madame le Maire précise que la CAP a émis un avis favorable à ces avancements lors de sa séance du 16 mars 2015. Le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ces postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015
- de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015
- de proposer la suppression en cohérence de deux emplois d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sous réserve de l'avis du comité technique.

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 15-16 : Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste**

Le Maire indique qu'un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

La délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2013 fixe le taux de promotion au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 100%, l'agent peut donc être promu.

Madame le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 16 mars 2015. Madame le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 16	-	de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2015
Pour : 16		
Contre : 0	-	de proposer la suppression en cohérence d'un emploi d'adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet sous réserve de l'avis du Comité Technique.
Abstention : 0		

**Délibération n° 15-17 : Approbation du plan de financement prévisionnel pour le projet de restructuration de l'école élémentaire du « petit ruisseau »**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le 4 mars dernier l'avant-projet définitif de la réhabilitation de l'école élémentaire du « petit ruisseau » élaboré par LSW ARCHITECTES, le maître d'œuvre.

Le Maire précise que l'Etat via la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et le GIP Objectif Meuse peuvent participer dans le cadre de cette opération et présente le plan de financement prévisionnel joint en annexe pour cette opération évaluée à 923 199,02 € HT, frais de maîtrise d'œuvre compris (hors frais annexes tels que les études de sol de 1 958,00 € HT, le contrôle technique d'un montant de 3 972,00 € HT et le coordonnateur SPS non encore choisi)

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- valide le plan de financement prévisionnel
- sollicite l'aide financière du GIP Objectif Meuse et de l'Etat via la DETR

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 15-18 : Plan de financement concernant du projet d'aménagement paysager et urbanistique de la Commune : VRD et enfouissement des réseaux secs (rue des Moulins et rue de la Tannerie) et renouvellement de l'éclairage public basse consommation de plusieurs rues de la Commune**

Madame Maire présente le plan de financement du projet d'aménagement paysager et urbanistique de la Commune : VRD et enfouissement des réseaux secs (rue des Moulins et rue de la Tannerie) et renouvellement de l'éclairage public basse consommation de plusieurs rues de la Commune validé par le Conseil Municipal le 4 mars dernier.

Le projet global s'élève à 443 260,63€ HT et 5 44000 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le Maire précise que le GIP Objectif Meuse peut participer à hauteur de 40% sur la totalité du projet sauf les réseaux d'eau et d'assainissement, que le Département de la Meuse peut participer à hauteur de 25 % sur la création du réseau d'eau potable et que la FUCLEM peut participer à hauteur de 60% sur l'éclairage public et 54% sur les réseaux basse tension.

Il présente le plan de financement prévisionnel suivant (reproduit page25) pour cette opération évaluée 448 700,63 euros HT :

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés de :

- Valider le plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement urbanistique et paysager 2015, à savoir les travaux de réfection de la voirie, réseaux divers, usoirs et aménagement paysager rue des Moulins et rue de la Tannerie et du remplacement de l'éclairage public obsolète et énergivore de plusieurs rue communales
- Solliciter l'aide financière du GIP Objectif Meuse à hauteur de 40% du montant des dépenses évaluées 448 700,63 € HT
- Solliciter l'aide financière de la FUCLEM à hauteur de 60% sur les travaux d'éclairage public et 54% sur les travaux de basse tension
- Solliciter l'aide financière du conseil général à hauteur de 7 453,69 € (25% des dépenses subventionnables évaluées à 84 427,27 € HT).

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 15-18 : Plan de financement concernant du projet d'aménagement paysager et urbanistique de la Commune (suite)**

DEPENSES	Montant HT <sup>1</sup>	RESSOURCES	Montant	%
<b><u>Travaux rue du Moulin et rue de la Tannerie</u></b>	<b>390 730,63</b>	<b>1. AUTOFINANCEMENT</b>		
<b>Dont Voirie et Usoirs</b>	<b>254 518,63</b>	Fonds propres	183 997.08	41.01
Dont voirie hors eau et assainissement	88 043,63	<b><i>Sous-total autofinancement :</i></b>	183 997.08	41.01
Dont assainissement EU	6 716,24	<b>2. AIDES PUBLIQUES</b>		
Dont canalisations d'eau pluviale	129 944.02	<b>2. AIDES PUBLIQUES</b>		
Dont travaux de canalisations d'eau potable	29 814,74	GIP Objectif Meuse (40 % projet global sauf réseaux d'eau et assainissement)	164 867.86	36.74
<b>Enfouissement réseaux secs :</b>	<b>133 462,00</b>	FUCLEM (60 % sur l'éclairage public et 54 % sur la basse tension)	92 382,00	20,58
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>2 750,00</b>	Département de la Meuse (25 % sur la création réseaux d'eau potable)	7 453,69	1.67
<b><u>Renouvellement de l'éclairage public énergivore</u></b>				
<b>Dont Travaux</b>	<b>57 970,00</b>			
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>2 690,00</b>			
		<b><i>Sous-total aides publiques :</i></b>	<b>264 703.55</b>	<b>58.99</b>
<b>TOTAL</b>	<b>448 700,63</b>	<b>TOTAL</b>	<b>448 700,63</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense doit être présentée HT.

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n°15-19 : Approbation du plan de financement prévisionnel pour le projet de restructuration de l'Eglise Notre-Dame**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le 21 janvier dernier l'avant-projet de la restructuration de l'Eglise Notre-Dame élaboré par Hervé VIOT, le maître d'œuvre.

Le Maire précise que outre la Fondation du Patrimoine déjà sollicitée, l'Etat via la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), le Département de la Meuse et le Conseil Régional de Lorraine peuvent participer dans le cadre de cette opération et présente le plan de financement prévisionnel joint en annexe pour cette opération évaluée à 347 965.00 € HT, frais de maîtrise d'œuvre compris.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- valide le plan de financement prévisionnel
- sollicite l'aide financière de l'Etat via la DETR, du Département de la Meuse et du Conseil Régional de Lorraine

Votants : 19
--------------

Pour : 19
-----------

Contre : 0
------------

Abstention : 0
----------------

**Délibération n°15-20 : Modifications statutaires de la Communauté de Communes du Canton de VOID**

Suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2015, Madame le Maire fait lecture des articles modifiés au sein des statuts de la Communauté de Communes du Canton de VOID (statuts annexés)

Le Conseil Municipal approuve ces modifications **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Votants : 19
--------------

Pour : 19
-----------

Contre : 0
------------

Abstention : 0
----------------

**Délibération n°15-21 : Vente des parcelles 4 et 5 de la zone du Vé**

Madame le Maire fait part de l'intention du Département de la Meuse d'acheter les parcelles 4 et 5 de la microzone artisanale du Vé afin d'y implanter le nouveau centre d'exploitation routier qui regroupera les centres de Commercy, Vaucouleurs et Void.

Le Maire rappelle que les branchements électriques, d'eau potable et d'assainissement seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- Décide d'accepter de vendre au Département de la Meuse les parcelles 4 et 5 de la microzone artisanale du Vé, d'une surface globale de 8 754 m<sup>2</sup> au prix de 7,50 euros HT le m<sup>2</sup>, soit 9,00 euros TTC le m<sup>2</sup>.

- Charge le Maire d'engager toute formalité et de signer tout acte afin de finaliser cette transaction

**Délibération n°15-22 : Approbation des comptes de gestion 2014**

Madame le Maire présente les comptes de gestion élaborés par le comptable de la Commune, Madame Isabelle MASSON et indique qu'ils sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, les divers comptes de gestion 2014, à savoir :

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- le compte de gestion de la Commune
- le compte de gestion de l'eau
- le compte de gestion de l'assainissement
- le compte de gestion de la forêt
- le compte de gestion de la microzone du Vé
- le compte de gestion du lotissement « sous les Ormes »
- le compte de gestion du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le compte de gestion de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n°15-23 : Vote des comptes administratifs 2014**

Le Conseil Municipal venant d'approuver les comptes de gestion, Madame le Maire présente les comptes administratifs 2014 (budget communal et budgets annexes) qui peuvent se résumer comme ceci :

**NB** : Les résultats de clôture de l'exercice comprennent les résultats à la clôture de l'exercice 2013

**► BUDGET COMMUNAL :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses      Prévu : 2 066 676,94 €  
                    Réalisé : 1 230 669,48 €  
                    Reste à réaliser : 321 600,00 €

Recettes :      Prévu : 2 066 676,94 €  
                    Réalisé : 982 939,46 €  
                    Reste à réaliser : 251 000,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses      Prévu : 1 813 543,89 €  
                    Réalisé : 1 300 428,22 €  
                    Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :      Prévu : 1 813 543,89 €  
                    Réalisé : 1 512 829,78 €  
                    Reste à réaliser : 0,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : - 247 730,02 €  
Fonctionnement : 212 401,56 €  
Résultat global : - 35 402,11 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : 18 738,20 €  
Fonctionnement : 606 739,51 €  
Résultat global : 625 477,71 €



## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n°15-23 : Vote des comptes administratifs 2014 (suite)****► BUDGET EAU :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses      Prévu : 333 895,28 €  
                     Réalisé : 187 539,04 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :      Prévu : 333 895,28 €  
                     Réalisé : 249 453,82 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses      Prévu : 81 895,28 €  
                     Réalisé : 19 610,68 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :      Prévu : 81 895,28 €  
                     Réalisé : 45 035,18 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : 61 914,78 €  
Fonctionnement : 25 424,50 €  
Résultat global : 87 339,28 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : 117 969,21 €  
Fonctionnement : 39 299,78 €  
Résultat global : 157 268,99 €

## COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n°15-23 : Vote des comptes administratifs 2014 (suite)**► BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses      Prévu : 151 674,32 €  
                     Réalisé : 59 575,78 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :      Prévu : 151 674,32 €  
                     Réalisé : 62 574,00 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses      Prévu : 117 777,47 €  
                     Réalisé : 81 890,32 €  
                     Reste à réaliser : 0,00€

Recettes :      Prévu : 117 777,47 €  
                     Réalisé : 103 631,60 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : 2 998,22 €  
Fonctionnement : 21 741,28 €  
Résultat global : 24 739,50 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : 74 172,54 €  
Fonctionnement : 5 463,80 €  
Résultat global : 79 636,34 €

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n°15-23 : Vote des comptes administratifs 2014 (suite)****► BUDGET FORET :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses      Prévu : 64 200,00 €  
                     Réalisé : 53 119,83€  
                     Reste à réaliser : 11 000,00 €

Recettes :      Prévu : 64 200,00 €  
                     Réalisé : 14 615,77 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

**► BUDGET FORET (suite):****FONCTIONNEMENT**

Dépenses      Prévu : 160 343,23 €  
                     Réalisé : 39 237,69 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :      Prévu : 160 343,23 €  
                     Réalisé : 76 293,99 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : - 38 504,06 €  
Fonctionnement : 37 056,30 €  
Résultat global : - 1 447,76 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : - 36 871,83 €  
Fonctionnement : 143 999,53 €  
Résultat global : 107 127,70 €

COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n°15-23 : Vote des comptes administratifs 2014 (suite)**

**► BUDGET MICROZONE DU VE:**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses      Prévu : 295 333,54 €  
                     Réalisé : 28 991,03 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :      Prévu : 295 333,54 €  
                     Réalisé : 58 065,00 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses      Prévu : 329 133,54 €  
                     Réalisé : 77 744,36 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :      Prévu : 329 133,54 €  
                     Réalisé : 77 744,36 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : 29 073,97 €  
Fonctionnement : 0,00 €  
Résultat global : 29 073,77 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : - 223 159,57 €  
Fonctionnement : 0,00 €  
Résultat global : - 223 159,57 €

**Délibération n°15-23 : Vote des comptes administratifs 2014 (suite)****► BUDGET LOTISSEMENT SOUS LES ORMES :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses      Prévu : 191 052,08 €  
                     Réalisé : 0,00 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :      Prévu : 191 052,08 €  
                     Réalisé : 0,00 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses      Prévu : 211 052,08 €  
                     Réalisé : 0,00 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :      Prévu : 211 052,08 €  
                     Réalisé : 0,00 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : 0,00 €  
Fonctionnement : 0,00 €  
Résultat global : 0,00 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : -171 052,08 €  
Fonctionnement : 0,00 €  
Résultat global : - 171 052,08 €

**► BUDGET SPANC :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT : Néant****FONCTIONNEMENT**

Dépenses      Prévu : 1 146,61 €  
                     Réalisé : 0,00 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :      Prévu : 1 146,61 €  
                     Réalisé : 0,00 €  
                     Reste à réaliser : 0,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 : Résultat global : 0,00 €**

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014 : Résultat global : 1 146,61 €**

## COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n°15-23 : Vote des comptes administratifs 2014 (suite)**► BUDGET IMMEUBLE 37-39 RUE LOUVIERE :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses      Prévu : 543 520,00 €  
                      Réalisé 16 003,00 €  
                      Reste à réaliser : 463 700,00 €

Recettes :      Prévu : 543 520,00 €  
                      Réalisé : 24 480,00 €  
                      Reste à réaliser : 0,00 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses      Prévu : 435 520,00 €  
                      Réalisé : 8 724,57 €  
                      Reste à réaliser : 0,00

Recettes :      Prévu : 435 520,00 €  
                      Réalisé : 300 000,00 €  
                      Reste à réaliser : 0,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : 8 477,00 €  
 Fonctionnement : 291 275,43 €  
 Résultat global : 299 752,43 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014**

Investissement : 33 997,00  
 Fonctionnement : 426 795,43  
 Résultat global : 460 792,43

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote de ces derniers.  
 Le Président de séance, Madame Monique DEGRIS, soumet au vote les comptes administratifs.

Après délibérations, sont adoptés, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- le compte administratif de la Commune
- le compte administratif de l'eau
- le compte administratif de l'assainissement
- le compte administratif de la forêt
- le compte administratif du lotissement « sous les Ormes »
- le compte administratif de la microzone du Vé
- le compte administratif du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le compte administratif de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n°15-24 : Délibération d'affectation du résultat – budget Communal**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	266 468,22 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	394 337,95 €

Soldes d'exécution	
<b>Un Solde d'exécution (déficit -001) de la section d'investissement de :</b>	247 730,02 €
<b>Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :</b>	212 401,56 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	321 600,00 €
<b>En recettes pour un montant de</b>	251 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à</b>	51 861,80 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	51 861,80 €

Ligne 002	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	554 877,71 €

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n°15-25: Délibération d'affectation du résultat – budget Eau**

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	56 054,43 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	13 875,28 €

Soldes d'exécution	
<b>Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :</b>	61 914,78 €
<b>Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :</b>	25 452,50 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de</b>	0,00 €
<b>En recettes pour un montant de</b>	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration décide **à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	0,00 €

Ligne 002	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	39 299,78 €

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0



**Délibération n°15-26: Délibération d'affectation du résultat – budget Assainissement**

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	71 174,32 €
Pour rappel : Déficit reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	16 277,48 €

Soldes d'exécution	
<b>Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :</b>	2 998,22 €
<b>Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :</b>	21 741,28 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	0.00 €
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	0.00 €

Ligne 002	
<b>Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	5 463,80 €

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n°15-27: Délibération d'affectation du résultat – budget Forêt**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	1 632,23 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	106 943,23 €

Soldes d'exécution	
<b>Un Solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de :</b>	38 504,06 €
<b>Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :</b>	37 056,30 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	11 000.00 €
<b>En recettes pour un montant de</b>	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	47 871,83 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)</b>	47 871,83 €

Ligne 002	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	96 127,70 €

Votants : 19
--------------

Pour : 19
-----------

Contre : 0
------------

Abstention : 0
----------------

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n°15-28: Délibération d'affectation du résultat – budget SPANC**

Le Conseil Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0.00 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	1 146,61 €

Soldes d'exécution	
<b>Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :</b>	0.00 €
<b>Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :</b>	0,00 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	0.00 €
<b>En recettes pour un montant de</b>	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	0.00 €

Ligne 002	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	1 146.61 €

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n°15-29: Délibération d'affectation du résultat – budget Immeuble 37-39 rue Louvière**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	25 520,00 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	135 520,00 €

Soldes d'exécution	
<b>Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :</b>	8 477,00 €
<b>Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :</b>	291 275,43 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	463 700,00 €
<b>En recettes pour un montant de</b>	58 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	371 703,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	371 703,00 €

Ligne 002	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	55 092,43 €

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n°15-30: Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2015**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un transfert de la compétence périscolaire et qu'à ce titre, la Commune n'a plus à sa charge les frais de fonctionnement inhérent à ce domaine.

C'est pourquoi il est proposé de diminuer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015 pour prendre en compte ce transfert de compétences.

En 2014, les taux des taxes locales étaient les suivants :

- 20,83 % pour la taxe d'habitation
- 18,98 % pour la taxe foncière (bâti)
- 42,29 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 19,25% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Il est donc proposé d'adopter pour 2015 les taux suivants :

- 20,30 % pour la taxe d'habitation
- 18,50 % pour la taxe foncière (bâti)
- 41,22 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 18,76 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés **de diminuer les taux des quatre taxes directes locales** et donc de fixer pour 2015 les taux suivants :

- 20,30 % pour la taxe d'habitation
- 18,50 % pour la taxe foncière (bâti)
- 41,22 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 18,76 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**COMMUNE DE VOID-VACON****Délibération n°15-30: Objet : Vote des budgets primitifs 2015**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2015.

Ces derniers sont présentés et s'équilibrent comme ceci :

**► BUDGET COMMUNAL**

- Section de fonctionnement : 1 994 320,71 €
- Section d'investissement : 2 218 500,00 €

**► BUDGET EAU**

- Section de fonctionnement : 94 299,78 €
- Section d'investissement : 161 969,21 €

**► BUDGET ASSAINISSEMENT**

- Section de fonctionnement : 110 963,80 €
- Section d'investissement : 136 872,54 €

**► BUDGET FORÊT**

- Section de fonctionnement : 159 877,70 €
- Section d'investissement : 71 871,83 €

**► BUDGET MICROZONE DU VE**

- Section de fonctionnement : 370 159,57 €
- Section d'investissement : 302 159,57 €

**► BUDGET LOTISSEMENT « SOUS LES ORMES »**

- Section de fonctionnement : 211 052,08 €
- Section d'investissement : 191 052,08 €

**► BUDGET SPANC**

- Section de fonctionnement : 1 146,61 €
- Section d'investissement : NEANT

**► BUDGET RESTRUCTURATION IMMEUBLE 37-39 RUE LOUVIERE**

- Section de fonctionnement : 55 092,43 €
- Section d'investissement : 463 700,00 €

Après délibérations, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- le budget communal
- le budget de l'eau
- le budget de l'assainissement
- le budget de la forêt
- le budget du lotissement « sous les Ormes »
- le budget de la microzone du Vé
- le budget du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le budget de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

**Vote des subventions** : Dans le cadre du budget communal, l'annexe budgétaire relative à l'octroi des subventions est présentée et celle-ci est **validée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

▶ Marché de fourniture: Fourniture de bottes et de cuissardes pour les agents du service technique attribuée à la société LOOTEN INDUSTRIES pour un montant de 282,50 € TTC

▶ Marché de service: Vérification des installations électriques de la supérette PROXI confiée à la société CTP pour un montant de 220,00 € HT

▶ Acceptation de GROUPAMA du remboursement du sinistre du choc du Pont de Vacon par un automobiliste pour un montant de 2 725,25 €, franchise déduite de 274,54 € qui sera remboursée après obtention du recours.

▶ Marché de service: Réparation de la nacelle confiée à BARROIS POIDS LOURDS SERVICES pour un montant de 1 146,95 € HT

▶ Marché de travaux: signature de l'avenant n°2 concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école pour un montant cumulé avec l'avenant n°1 de 22 596,20 € HT, représentant une augmentation globale de 72,56% et faisant passer le marché de 35 000,00 € HT à 60 396,20 € HT

▶ Marché de service: Accompagnement sur site pour l'envoi sous forme dématérialisée au contrôle de légalité des budgets confié à la société JVS-MAIRISTEM pour un montant de 798,00 € TTC

▶ Marché de service: Maîtrise d'œuvre pour les travaux de création de places retournement parcelles 31 et 93 confié à l'Office National des forêts pour un montant de 1 365,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Achat de fournitures administratives pour les élections à la société BERGER LEVRAULT pour un montant de 116,06 € TTC

▶ Marché de travaux: Travaux sylvicoles et travaux de maintenance selon programme des actions validé par le conseil Municipal confié à l'Office National des forêts pour un montant de 21 138,76 € HT

▶ Marché de fourniture: Achat d'un aspirateur KARCHER pour la salle Jean-Louis GILBERT confié à la société AUTODISTRIBUTION pour un montant de 469,00 € HT

▶ Marché de service: Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'éclairage public confié au cabinet SETRS pour un montant de 2 690,00 € HT

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)**

▶ Marché de fourniture: Achat de fournitures administratives pour la mairie confié à la société STAPLES DIRECT JPG (3 commandes) pour un montant global de 1 187,14 € TTC

▶ Marché de fourniture: Achat de vêtements pour le désherbage confié à la société GUILLEBERT pour un montant de 544,08 € TTC

▶ Marché de travaux: Entretien du terrain de football (carottage de l'ensemble du terrain et regarnissage de l'ensemble du terrain) attribué à la société TECHNIGAZON pour un montant de 1 540,00 € HT

▶ Décision du remboursement de la caution de 480 euros aux locataires du 9 rue Gaston Broquet

▶ Marché de service: Etude de sol pour l'extension de l'école élémentaire du « petit ruisseau » attribuée à la société FONDASOL pour un montant de 1 958,00 € HT

▶ Marché de service: Maîtrise d'œuvre pour la création de pistes d'exploitation en terrains naturels parcelle 29 confié à l'Office National des forêts pour un montant de 422,00 € HT

▶ Marché de travaux: Création de pistes d'exploitation en terrains naturels parcelle 29 confié à la SARL PANNEQUIN pour un montant de 792,00 € HT

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05**



## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 15-15** : Avancement de deux agents au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression des anciens postes

**Délibération n° 15-16** : Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

**Délibération n° 15-17** : Approbation du plan de financement prévisionnel pour le projet de restructuration de l'école élémentaire du « petit ruisseau »

**Délibération n° 15-18** : Plan de financement concernant du projet d'aménagement paysager et urbanistique de la Commune : VRD et enfouissement des réseaux secs (rue des Moulins et rue de la Tannerie) et renouvellement de l'éclairage public basse consommation de plusieurs rues de la Commune

**Délibération n°15-19** : Approbation du plan de financement prévisionnel pour le projet de restructuration de l'Eglise Notre-Dame

**Délibération n°15-20** : Modifications statutaires de la Communauté de Communes du Canton de VOID

**Délibération n°15-21** : Vente des parcelles 4 et 5 de la zone du Vé

**Délibération n°15-22** : Approbation des comptes de gestion 2014

**Délibération n°15-23** : Vote des comptes administratifs 2014

**Délibération n°15-24** : Délibération d'affectation du résultat – budget Communal

**Délibération n°15-25** : Délibération d'affectation du résultat – budget Eau

**Délibération n°15-26** : Délibération d'affectation du résultat – budget Assainissement

**Délibération n°15-27** : Délibération d'affectation du résultat – budget Forêt

**Délibération n°15-28** : Délibération d'affectation du résultat – budget SPANC

**Délibération n°15-29** : Délibération d'affectation du résultat – budget Immeuble 37-39 Rue Louvière

**Délibération n°15-30** : Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2015

**Délibération n°15-31** : Vote des budgets primitifs 2015

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Christine BACHE	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	<b>Procuration à Samuel HONORE</b>
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	